



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 avril 2004  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-huitième session

Points 134 et 143 a) de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991)  
du Conseil de sécurité : Mission d'observation  
des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït

## Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït : rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédits ouverts en 2002/03.....	50 573 200
Dépenses de 2002/03.....	42 478 800

## I. Introduction

1. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/58/759), le Comité consultatif a présenté ses vues et formulé des recommandations sur plusieurs questions qui intéressent toutes les opérations. Le présent rapport ne porte donc que sur les ressources de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) et les autres questions qui la concernent directement.

2. On trouvera sur la liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MONUIK à la fin du présent rapport.



## **II. Information sur l'exécution du budget pour l'exercice en cours**

3. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2004, les sommes mises en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MONUIK depuis sa création s'élevaient à 329 474 000 dollars. Le montant des quote-parts versées s'élevant à 322 388 000 dollars, il restait à cette date un solde de 7 086 000 dollars à percevoir. La Mission disposait de 51 300 000 dollars de liquidités, et ses engagements non réglés pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 se chiffraient à 1 825 000 dollars.

4. Pour le matériel appartenant aux contingents, le Comité a été informé qu'au 29 février 2004, un montant de 68 000 dollars avait été remboursé, et le montant dû était estimé à 3 343 000 dollars, les engagements non réglés pour la période allant jusqu'au 29 février 2004 se montant à 529 000 dollars. S'agissant des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, toujours au 29 février 2004, 12 demandes avaient donné lieu au versement d'un montant total de 872 000 dollars, 8 demandes étaient en instance de règlement et les engagements non réglés s'élevaient à 1 390 000 dollars.

5. Le Comité consultatif a été informé que, depuis que le Conseil de sécurité avait mis fin au mandat de la Mission par sa résolution 1490 (2003) en octobre 2003, tous les postes autorisés avaient été supprimés.

6. Il a également eu communication des données disponibles au 29 février 2004, sur les dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (voir annexe I ci-après). Ces dépenses s'élevaient à un montant brut de 6 162 000 dollars (montant net : 5 496 300 dollars), pour un crédit ouvert d'un montant brut de 12 millions de dollars (montant net : 11 030 900 dollars).

7. Le Comité consultatif note, d'après le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2002/03 (A/58/630, sect. III.C) que les dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents se sont élevées au total à 1 175 700 dollars.

## **III. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003**

8. Dans sa résolution 56/297 du 27 juin 2002, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Comité consultatif, a ouvert pour inscription au Compte spécial de la Mission, au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, un crédit d'un montant de 52 866 800 dollars, comprenant un montant brut de 50 573 200 dollars (montant net : 48 345 300 dollars) pour le fonctionnement de la Mission, 2 048 200 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 245 400 dollars pour la Base de soutien logistique de Brindisi (Italie). D'après le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission (A/58/630, sect. III.A), les dépenses de l'exercice ont atteint un montant brut de 42 478 800 dollars (montant net : 40 365 800). Le solde inutilisé d'un montant brut de 8 094 400 dollars (montant net : 7 979 500 dollars) représente, en chiffres bruts, 16 % du montant du crédit ouvert.

9. Le solde inutilisé s'explique principalement par les dépenses économisées du fait du rapatriement anticipé des contingents lors de la suspension des opérations de

la Mission le 17 mars 2003, par des économies ayant résulté du transfert gratuit de véhicules de missions qui étaient en train de réduire leurs opérations ainsi que de l'annulation d'achats prévus à la suite de l'interruption des opérations de la Mission, et par des soldes inutilisés enregistrés à divers postes, notamment les services collectifs de distribution, l'acquisition d'installations, les services d'aménagement et de rénovation, le carburant et les lubrifiants, les pièces de rechange et les fournitures. Ces éléments ont été en partie compensés par les dépassements enregistrés à d'autres rubriques (observateurs militaires, personnel international, voyages et fournitures, services et matériel divers).

10. La section III.B du rapport sur l'exécution du budget de la MONUIK (A/58/630) indique un montant de 4 563 000 dollars pour les autres recettes et ajustements, dont 2 545 000 dollars d'intérêts créditeurs, 946 000 dollars de recettes diverses ou accessoires et 1 078 000 dollars correspondant à la réduction ou l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs, dont il faut déduire 6 000 dollars au titre d'ajustements sur exercices antérieurs. Ayant demandé une explication du chiffre de 1 078 000 dollars correspondant à la réduction ou l'annulation d'engagements antérieurs, le Comité consultatif a obtenu des précisions (voir annexe II). **Il réitère la demande qu'il a formulée dans son rapport du 8 avril 2003, requérant qu'une explication de ces ajustements soit donnée dans les futurs rapports sur l'exécution du budget (voir A/57/772/Add.8, par. 6).**

### **Personnel civil**

11. D'après les renseignements complémentaires qui lui ont été fournis, le Comité note qu'un montant de 332 700 dollars a été versé à titre de remboursement de l'indemnité de subsistance (missions) et d'indemnisation à des fonctionnaires à la suite d'un jugement du Tribunal administratif. Le Comité a demandé des précisions à ce sujet et a été informé que le Tribunal avait statué, dans son jugement No 1079, que le recouvrement des sommes excédentaires versées à d'anciens fonctionnaires de la MONUIK au titre de l'indemnité de subsistance (missions) devrait être limité aux deux dernières années de ces versements, et qu'il faudrait rembourser aux fonctionnaires concernés toutes les sommes recouvrées pour les années antérieures. En outre, le Tribunal a ordonné de verser à chaque fonctionnaire une indemnité de 1 000 dollars en raison des retards intervenus dans cette affaire.

12. Pour l'exercice 2002/03, les dépenses au titre du personnel recruté dans le pays, comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget (sect. III.A), se sont élevées à 7 183 900 dollars, soit une diminution de 460 800 dollars par rapport au montant alloué de 7 644 700 dollars. Cette économie s'explique principalement par le fait que 49 % du personnel recruté dans le pays a été recruté à la classe G-4 ou à des classes inférieures.

### **Transports aériens**

13. D'après le complément d'information qui lui a été fourni, le Comité consultatif note qu'une dépense de 1 029 900 dollars a été engagée au titre des transports aériens pour affréter un aéronef aux fins d'évacuer 1 134 membres du personnel de la MONUIK du Koweït à Dhaka et à Brindisi en février 2003. Il lui a été précisé à sa demande qu'il s'agissait en tout de six vols (3 vols Koweït-Dhaka et 3 vols Koweït-Brindisi).

### **Appui fourni par la MONUIK à d'autres organisations**

14. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 9 de son rapport au Conseil de sécurité (S/2003/933), le Secrétaire général a indiqué que dans le cadre de son soutien aux organismes et programmes humanitaires, la MONUIK avait fourni des véhicules au prix d'amortissement, en avait également assuré l'entretien et avait fourni du carburant et des installations de lavage et de stationnement de longue durée. À sa demande, le Comité a été informé que ces coûts avaient été recouvrés pour un certain nombre d'articles, notamment 12 véhicules fournis à l'Organisation internationale pour les migrations, quatre véhicules fournis à l'Organisation mondiale de la santé et deux camions-citernes fournis au Programme alimentaire mondial.

### **Liquidation des avoirs**

15. Le Comité consultatif a eu communication d'un état intermédiaire des avoirs de la MONUIK répertoriés dans le système de contrôle du matériel des missions au 6 décembre 2003 (voir annexe III ci-après). Il a été informé à ce sujet qu'un rapport complet sur la cession des actifs de la MONUIK serait présenté à l'Assemblée générale au cours du printemps 2005, dans le cadre de l'examen du rapport sur l'exécution du budget de la Mission.

### **Contributions volontaires**

16. Selon la note de bas de page *b* figurant à la section III.A du rapport sur l'exécution du budget, les contributions volontaires en nature comprennent un montant de 25 000 dollars correspondant à un apport du Gouvernement koweïtien. Il a été précisé au Comité, à sa demande, que ce montant était destiné à des fournitures médicales qui devaient être reçues du Gouvernement koweïtien, or ces fournitures n'ont jamais été reçues : l'écriture correspondante sera donc annulée.

## **IV. Conclusion du Comité consultatif**

17. La décision que l'Assemblée générale doit prendre au sujet du financement de la MONUIK pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 figure au paragraphe 22 du rapport sur l'exécution du budget (A/58/630). **Le Comité recommande que le solde inutilisé de 8 094 400 dollars et le montant de 4 563 000 dollars correspondant à d'autres recettes et ajustements soient portés au crédit des États Membres, d'une manière déterminée par l'Assemblée.**

#### *Documentation*

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/58/630)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le financement de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/58/441)

- Résolutions 56/297 et 57/330 de l'Assemblée générale relatives au financement de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
- Rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït pour la période du 16 juin au 1er octobre 2003 (S/2003/933)
- Résolution 1490 (2003) du Conseil de sécurité

## Annexe I

### MONUIK : dépenses effectives pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

**Au 29 février 2004**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montants alloués</i>	<i>Dépenses</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>		
Observateurs militaires	253,4	75,4
Contingents	–	404,5
Police civile	–	–
Unités de police constituées	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>253,4</b>	<b>479,9</b>
<b>Personnel civil</b>		
Personnel international	3 098,2	2 237,5
Personnel recruté sur le plan national	4 345,1	1 887,4
Volontaires des Nations Unies	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>7 443,3</b>	<b>4 124,9</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–
Consultants	–	–
Voyages	100,0	56,5
Installations et infrastructures	1 952,0	575,6
Transports terrestres	730,0	78,7
Transports aériens	–	94,2
Transports maritimes et fluviaux	–	–
Transmissions	784,5	144,6
Informatique	400,0	109,7
Services médicaux	20,0	6,9
Matériel spécial	–	30,8
Fournitures, services et matériels divers	316,8	460,1
Projets à effet rapide	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>4 303,3</b>	<b>1 557,2</b>
<b>Total brut</b>	<b>12 000,0</b>	<b>6 162,0</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	969,1	665,7
<b>Total net</b>	<b>11 030,9</b>	<b>5 496,3</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–
<b>Total</b>	<b>12 000,0</b>	<b>6 162,0</b>

## Annexe II

### MONUIK : réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

<i>Catégorie</i>	
<b>Militaires et personnel de police</b>	
Observateurs militaires	121,7
Contingents	423,7
Police civile	–
Unités de police constituées	–
<b>Total partiel</b>	<b>545,5</b>
<b>Personnel civil</b>	
Personnel international	21,3
Personnel recruté sur le plan national	–
Volontaires des Nations Unies	–
<b>Total partiel</b>	<b>21,3</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–
Personnel fourni par des gouvernements	–
Observateurs électoraux civils	–
Consultants	–
Voyages	2,6
Installations et infrastructures	93,6
Transports terrestres	297,0
Transports aériens	35,2
Transports maritimes et fluviaux	19,7
Transmissions	16,6
Informatique	–
Services médicaux	–
Matériel spécial	–
Fournitures, services et matériels divers	46,3
Projets à effet rapide	–
<b>Total partiel</b>	<b>511,0</b>
<b>Total</b>	<b>1 077,8</b>

## Annexe III

**État intermédiaire des avoirs de la MONUIK répertoriés  
dans le système de contrôle du matériel des missions  
au 6 décembre 2003**

<i>Description</i>	<i>Quantité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Valeur d'achat</i>	<i>Coût de l'amortissement</i>
<b>Section I</b>				
<b>Nombre d'avoirs répertoriés dans le système pour la MONUIK<sup>a</sup></b>	9 225			
Avoirs rayés du système		73	162 591,93	77 669,19
Avoirs dont le cas doit être examiné par le Comité central de contrôle du matériel		19	1 096 556,67	298 545,30
Avoirs répertoriés en raison d'erreurs techniques		7	7 252,56	2 230,92
Nombre total d'avoirs expédiés (voir sect. II)	2 900		12 909 990,50	7 613 147,61
Nombre total d'avoirs passés par profits et pertes	6 225		15 694 112,36	4 848 660,84
<b>Total</b>	<b>9 224</b>	<b>29 870 504,02</b>	<b>12 840 253,86</b>	
Chariot d'élévateur bloqué dans un port saoudien (affaires dont s'occupent la Division du soutien logistique)		1	75 000,00	
<b>Section II</b>				
Avoirs expédiés avant la clôture des comptes au 30 juin 2003		81	341 578,82	151 455,61
Avoirs expédiés depuis le 1er juillet 2003	2 819		12 568 411,68	7 461 692,00
<b>Total</b>	<b>2 900</b>	<b>12 909 990,50</b>	<b>7 613 147,61</b>	
<b>Section III</b>				
Avoirs passés par profits et pertes avant la clôture des comptes au 30 juin 2003	1 543		5 524 810,72	1 374 725,28
Avoirs passés par profits et pertes depuis le 1er juillet 2003 (voir sect. IV)	4 682		10 169 301,64	3 473 935,56
<b>Total</b>	<b>6 225</b>	<b>15 694 112,36</b>	<b>4 848 660,84</b>	
<b>Section IV</b>				
Avoirs passés par profits et pertes parce que manquants	1 820		3 093 130,86	1 043 587,41
Avoirs passés par profits et pertes parce que vendus en l'état	929		3 293 743,81	962 507,01
Avoirs passés par profits et pertes parce que détruits	1 249		1 802 045,74	656 987,90
Avoirs passés par profits et pertes parce qu'abandonnés sur place	571		1 047 838,76	356 424,86
Avoirs passés par profits et pertes et vendus à des organisations	111		837 542,47	427 902,66
Avoirs passés par profits et pertes et vendus au PAM (Groupe II)	2		95 000,00	26 525,72
<b>Total</b>	<b>4 682</b>	<b>10 169 301,64</b>	<b>3 473 935,56</b>	

<sup>a</sup> Noter que le nombre d'avoirs indiqué (9 225) correspond à la totalité des avoirs répertoriés dans le système de contrôle du matériel des missions pour la MONUIK. Le processus de liquidation des avoirs n'étant pas achevé, les chiffres présentés ci-dessus ne concordent pas avec les données du rapport sur l'inventaire de la MONUIK à la fin de l'exercice budgétaire clos le 30 juin 2003. Le présent relevé rend compte de tous les avoirs répertoriés dans le système de contrôle du matériel des missions au cours de la liquidation.